



PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION INITIALE

Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté Pour délivrance d'une autorisation de conduite interne par l'employeur, Catégorie 1A/1B, 3, 4, et 5

L'article **R4323-55** du code du travail indique que tout conducteur d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipement de travail servant au levage de charges ou de personnes doit disposer **d'une formation théorique et pratique adaptée**.

L'article **R4323-56** du code du travail indique par ailleurs que les conducteurs de tels équipements doivent être **autorisés** à le faire.

Cette formation à visée théorique et pratique apportera à vos collaborateurs les connaissances nécessaires à la conduite des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté en sécurité.

Durée :	2 jours (14h) comme suit : -1 journée (7h) d'apports théoriques, -1 journée (7h) de pratique.	Tarif :	Cf. devis
Modalités d'accès :	-Retour de convention de formation et de mise à disposition signée par le client, -Le cas échéant, retour de l'accord de prise en charge de l'OPCO, -Le cas échéant, merci de contacter notre référent PSH (coordonnées ci-dessous).	Délais d'accès :	Dès retour des documents de formation, de mise à disposition et de prise en charge OPCO.
Personnes en situation de handicap (PSH) :			
Modalités d'organisation :	Dates de la formation : Horaires de formation : Lieu de la formation :	Selon planification Selon planification Chez le client	Nombre de participants : 1 à 8 Organisation de la formation : présentiel, en continu
Public visé :	Toute personne étant amenée à conduire un chariot automoteur de manutention à conducteur porté : cariste, préparateur de commande, logisticien, opérateur sur chaîne, etc.		
Prérequis :	-Savoir lire le français (questionnaire théorique), et compter (lecture de la plaque de charge), -Être majeur, -Être reconnu apte à la conduite de chariots automoteurs à conducteur porté par le service de médecine au travail, -Avoir connaissance des règles de sécurité et de circulation propres à l'entreprise.		
Objectifs :	A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de : ✓ Réaliser les opérations de chargement et de déchargement de véhicules, les opérations de stockage et de déstockage, de transfert de charge : - En utilisant une catégorie de chariots circulant à l'intérieur et à l'extérieur des locaux de travail, et plusieurs types d'équipements porte-charge, - En appliquant les consignes de sécurité en vigueur, dans l'entreprise et sur la voie publique, - Dans un temps déterminé. ✓ Assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé, ✓ Rendre compte des anomalies constatées dans l'exécution de ses fonctions.		
Méthodes pédagogiques mobilisées :	Alternance d'exposé, d'exercices, d'études de cas et d'exercices pratiques de conduite.	Outils pédagogiques mobilisés :	-support de cours, questionnaires d'évaluation des connaissances théoriques, fiches d'évaluation pratique, aide-mémoire stagiaire.
	NB : Les équipements et infrastructures nécessaires au bon déroulement de la formation sont décrits dans le document « Convention de mise à disposition par le client de locaux, matériels et équipements pour le passage d'autorisations de conduite chariots automoteurs de manutention à conducteur porté », annexé à ce programme.		
Intervenant :	Formateur en conduite des chariots de manutention à conducteur porté, disposant de ses CACES® à jour.		
Modalités d'évaluation :	A l'issue de la formation théorique : Les stagiaires seront amenés à répondre à des quizz et à renseigner un questionnaire de validation des acquis théoriques. A l'issue de la formation pratique : Les stagiaires seront évalués quant à leur propension à conduire un chariot automoteur de manutention à conducteur porté en sécurité.		
Sanction de la formation :	-Un certificat de réalisation est remis à tout stagiaire ayant suivi avec assiduité l'ensemble de l'action de formation. -Un avis, sur la base des évaluations théoriques et pratiques sera rendu et donné à l'employeur quant à la possibilité d'autoriser ou non les stagiaires à conduire un chariot automoteur de manutention à conducteur porté.		
Maintien des connaissances :	1 jour tous les 5 ans.		
Contact :	Service commercial et administratif :	BALLAND Nathalie et TERVER Emilie	

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsiaformation@gmail.com – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FR68390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI

Mise à jour le 23/07/2025/ Date d'application le 23/07/2025

Certification QUALIOPI pour les actions de formation Certificat N° 1054 OF Ind 0

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage

Certification CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646 – Agrément ADEF 0823031303



PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION INITIALE

Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté Pour délivrance d'une autorisation de conduite interne par l'employeur, Catégorie 1A/1B, 3, 4, et 5

	Référent technique et pédagogique : Référent PSH :	TERVER Emilie BALLAND Nathalie afsia2@orange.fr 03.24.58.38.80
--	---	---

Retrouvez l'intégralité de notre offre de formation sur : www.afsia.fr



PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION INITIALE

Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté

**Pour délivrance d'une autorisation de conduite interne par l'employeur,
Catégorie 1A/1B, 3, 4, et 5**

DETAIL DES COMPETENCES VISEES

0. Présentation de la formation 1^{ère} journée 		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
0. Présentation de la formation	Présentation des stagiaires, du formateur, des règles relatives à la formation, du contenu détaillé de la formation, des compétences visées et des objectifs à atteindre	-
1. Disposer et acquérir les connaissances théoriques nécessaires à la conduite des chariot automoteurs de manutention à conducteur porté 1^{ère} journée 		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
1.1. Mettre à jour ses connaissances générales à la conduite des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté	1.1.1. Rôle et responsabilités du constructeur et de l'employeur ; 1.1.2. Le dispositif CACES® ; 1.1.3. Rôle et responsabilités du conducteur ; 1.1.4. Les acteurs de la prévention en entreprise et en dehors de l'entreprise.	En cours de formation : Les stagiaires seront amenés à répondre à des séries de quizz, afin de valider, module par module, les acquis de formation.
1.2. Mettre à jour ses connaissances relatives à la technologie des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté	1.2.1. Les différentes sources d'énergie des chariots automoteur de manutention à conducteur porté ; 1.2.2. Terminologies et caractéristiques générales ; 1.2.3. Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes ; 1.2.4. Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents organes et dispositifs de sécurité ; 1.2.5. Dispositifs s'opposant à l'éjection du conducteur en cas de renversement ou de basculement ; 1.2.6. Équipements interchangeables disponibles pour les chariots industriels ; 1.2.7. Modes de transmission et de direction existants sur les chariots ; 1.2.8. Principes de fonctionnement et technologie des moteurs thermiques des chariots ; 1.2.9. Utilisation des batteries de traction des chariots électriques.	A l'issue de la formation : Un questionnaire d'évaluation des connaissances théoriques est renseigné par les stagiaires en fin de formation afin d'en évaluer les acquis globaux.

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsiaformation@gmail.com – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FR68390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI

Mise à jour le 23/07/2025/ Date d'application le 23/07/2025

Certification QUALIOP1 pour les actions de formation Certificat N° 1054 OF Ind 0

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage

Certification CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646 – Agrément ADEF 0823031303



PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION INITIALE

Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté

**Pour délivrance d'une autorisation de conduite interne par l'employeur,
Catégorie 1A/1B, 3, 4, et 5**

1.3. Identifier les principaux types de chariots de manutention à conducteur porté / Les catégories de CACES®	1.3.1. Caractéristiques et spécificités des différents types de chariots de manutention ; 1.3.2. Catégories de CACES® R.489 pour les chariots industriels à conducteur porté.	
1.4. Maintenir ses connaissances en notions de physique élémentaires	1.4.1. Évaluation de la masse et de la position du centre de gravité des charges habituellement manutentionnées, selon le lieu et l'activité ; 1.4.2. Conditions de stabilité (moments, renversement, basculement...).	
1.5. Reconnaître les éléments de stabilité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté	1.5.1. Conditions d'équilibre d'un chariot ; 1.5.2. Facteurs influant sur la stabilité frontale et latérale d'un chariot ; 1.5.3. Lecture de la plaque de charge ; 1.5.4. Positionnement approprié de la charge sur le porte-charge.	
1.6. Identifier les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté	1.6.1. Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés ; 1.6.2. Repérage de ces risques, sur le trajet à parcourir et lors des opérations à effectuer ; 1.6.3. Transport et élévation de personnes : connaître les interdictions, savoir expliciter et justifier les applications autorisées.	En cours de formation : Les stagiaires seront amenés à répondre à des séries de quizz, afin de valider, module par module, les acquis de formation. A l'issue de la formation : Un questionnaire d'évaluation des connaissances théoriques est renseigné par les stagiaires en fin de formation afin d'en évaluer les acquis globaux.
1.7. Exploiter les chariots automoteurs de manutention à conducteur porté	1.7.1. Identification des différents types de palettes existants ; 1.7.2. Fonctionnement, rôle et utilité des différents dispositifs de réglage du siège ; 1.7.3. Évaluation des distances de freinage ; 1.7.4. Modalités de remplissage d'un réservoir GPL à partir d'une station de stockage ; 1.7.5. Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance ; 1.7.6. Justification du port des EPI ; 1.7.7. Consultation et utilisation de la notice d'instructions du constructeur ; 1.7.8. Interprétation des pictogrammes de manutention sur les charges ; 1.7.9. Interprétation des pictogrammes relatifs aux risques chimiques, biologiques et bactériologiques ; 1.7.10. Interprétation des panneaux de circulation ; 1.7.11. Plan de circulation et consignes de sécurité liées au chargement / déchargement ; 1.7.12. Effets de la conduite sous l'emprise de substances psychoactives ;	

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsiaformation@gmail.com – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTEE A LA TVA SOUS LE N° : FR68390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI

Mise à jour le 23/07/2025/ Date d'application le 23/07/2025

Certification QUALIOP1 pour les actions de formation Certificat N° 1054 OF Ind 0

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage

Certification CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646 – Agrément ADEF 0823031303



PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION INITIALE

Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté

**Pour délivrance d'une autorisation de conduite interne par l'employeur,
Catégorie 1A/1B, 3, 4, et 5**

	1.7.13. Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention.	
1.8. Lister les vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté	1.8.1. Justification de l'utilité des vérifications et opérations de maintenance de premier niveau qui incombent au cariste ; 1.8.2. Principales anomalies constatées.	
Validation des acquis théoriques de la formation 1^{ère} journée 		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
S'assurer des acquis des stagiaires	-Réponses à un questionnaire d'évaluation des connaissances théoriques de 100 questions.	Questionnaire de 100 questions sur le contenu théorique de la formation.
2. Conduire un chariot automateur de manutention à conducteur porté en sécurité 2^{ème} journée 		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
2.1. Effectuer la prise de poste et la mise en service du chariot automateur de manutention à conducteur porté	2.1.1. Vérifier la présence et la validité des documents réglementaires suivants, et savoir les exploiter : - Notice d'instruction, - Rapport de vérification générale périodique ; 2.1.2. Procéder à la vérification visuelle du chariot ; 2.1.3. Vérifier le bon fonctionnement des mécanismes et organes de sécurité.	En cours de formation : Les stagiaires seront évalués par le formateur quant à leur propension à conduire un chariot automateur de manutention à conducteur porté en sécurité. Le formateur évaluera par ailleurs les opérations relatives à la prise et à la fin de poste.
2.2. Conduire en sécurité	2.2.1. Circuler à vide, en marche avant / en marche arrière, en ligne droite / en virage, arrêter le chariot (Cat. 1A/1B, 3, 4, et 5) ; 2.2.2. Circuler en charge, en marche avant / en marche arrière, en ligne droite / en virage, arrêter le chariot (Cat. 1A/1B, 3, 4, et 5) ; 2.2.3. Circuler en sécurité, s'arrêter et redémarrer sur un plan incliné et/ou un dévers, en charge (Cat. 3).	
2.3. Réaliser des opérations de chargement / déchargement, stockages / déstockage avec une catégorie de chariot adaptée	2.3.1. Prendre, déplacer et déposer au sol une charge palettisée (Cat. 1A/1B, 3, 4, 5) ; 2.3.2. Gerber et dégerber au moins 3 charges en pile (Cat. 1B, 3, 4, 5) ; 2.3.3. Stocker et déstocker 3 palettes à 3 niveaux différents d'un palettier, jusqu'à 2,9 m (Cat. 1B) ; 2.3.4. Stocker et déstocker 3 palettes à 3 niveaux différents d'un palettier, jusqu'à 3,30 m (cat.	

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsiaformation@gmail.com – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FR68390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI

Mise à jour le 23/07/2025/ Date d'application le 23/07/2025

Certification QUALIOP pour les actions de formation Certificat N° 1054 OF Ind 0

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage

Certification CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646 – Agrément ADEF 0823031303



PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION INITIALE

Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté

**Pour délivrance d'une autorisation de conduite interne par l'employeur,
Catégorie 1A/1B, 3, 4, et 5**

	3) ; 2.3.5. Stocker et déstocker 3 palettes à 4 niveaux différents d'un palettier jusqu'à 6m (Cat. 5) ; 2.3.6. Effectuer le chargement et le déchargement d'un véhicule par l'arrière depuis un quai (Cat. 1B) 2.3.6. Effectuer le chargement et le déchargement d'un véhicule depuis le sol (Cat. 3, 4) ; 2.3.7. Effectuer la prise, le transport et la dépose d'une charge longue et/ou d'un conteneur rigide contenant un liquide et/ou d'une charge déformable (Cat. 3, 4) ;	
2.4. Effectuer la fin de poste ainsi que les opérations de maintenances nécessaires	2.4.1. Réaliser les opérations de fin de poste ; 2.4.2. Réaliser les opérations de maintenance journalières ; 2.4.3. Rendre compte des anomalies relevées.	
Validation des acquis pratiques de la formation 2^{ème} journée 		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
S'assurer des acquis pratiques des stagiaires	-Evaluation des opérations relatives à la prise de poste et à la fin de poste ; -Réalisation d'un circuit alternant déplacements à charge, à vide et opérations de stockage, déstockage, chargement et déchargement de véhicules ; -15 min d'épreuve de conduite par stagiaire.	Evaluation par le formateur des acquis des stagiaires par le biais d'une grille d'évaluation de la conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsiaformation@gmail.com – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FR68390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI

Mise à jour le 23/07/2025/ Date d'application le 23/07/2025

Certification QUALIOP pour les actions de formation Certificat N° 1054 OF Ind 0

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage

Certification CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646 – Agrément ADEF 0823031303